

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SOCIETE DML - 47 AVENUE JEAN VILAR 27 SEPTEMBRE 2022 Arrêté n°2022-220		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU la demande d'autorisation temporaire d'occuper le domaine public reçue par courriel en date du 21 septembre 2021 de Monsieur Arek JAKUBOWICZ, la journée du 27 septembre 2022 pour l'occupation temporaire du domaine publique 47 avenue Jean Vilar à Ifs ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

- Article 1 :** La société DML est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion de 19 tonnes et de 18 mètres de long face au Crédit Mutuel, 47 avenue Jean Vilar à Ifs, la journée du 27 septembre 2022 de 7h00 à 18h00, afin d'effectuer des travaux dans la banque.
- Article 2 :** La société DML est chargée, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté de prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - La société DML.

Fait à Ifs, le 22 septembre 2022

Le Maire,




Michel PATARD-LEGENDRE